APF
Association des Paralysés de France
Le Président

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales, de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Paris, le 9 octobre 2015

N° 075-2015/PDT
AR-PT/VR

Objet : **remise de la pétition « Touche pas à ma MDPH » le 14 octobre 2015**

Madame la Ministre,

Le 1er janvier 2016, les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) fêteront leur dixième anniversaire.

Les MDPH constituent l'un des piliers de la loi du 11 février 2005 en créant un guichet unique d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leur famille. Et ceci dans le cadre d'une gouvernance innovante impliquant à la fois l'Etat, les conseils départementaux et les associations.

Même si depuis 10 ans nous constatons et dénonçons régulièrement le dysfonctionnement de certaines MDPH du fait de contraintes budgétaires et de la difficulté des équipes pour l'appropriation de nouvelles procédures et de nouvelles réglementations, nous soutenons ce jeune dispositif qui a réussi à trouver toute sa place dans le cadre de l'action sociale et sociétale de proximité.

Mais ces dernières années, des menaces pèsent de plus en plus sur les MDPH, au risque de «briser » ce dispositif qui n'est pas encore consolidé :

- l'indépendance des MDPH remise en cause par les tentatives de certains conseils départementaux (CD) de « départementaliser » leur MDPH en les intégrant dans leurs services. Et des services de l'Etat qui ne trouvent pas ou ne prennent pas leur place au sein des COMEX ;
- le manque de moyen crucial pour mener à bien leurs missions actuelles ; moyens qui se dégradent devant le nombre croissant de demandes et avec le développement de nouvelles missions ;
- la possibilité de CPOM (Etat, CNSA, CD) créée par la loi du 28 juillet 2011 par la garantie des co-contributeurs financiers n'est toujours pas appliquée, faute de décret et de la nécessité de l'adéquation nécessaire CPOM avec les conventions d'appui à la qualité de service conclues entre la CNSA et les CD .
- le développement « sauvage » de Maisons de l'Autonomie (MDA). Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement avait pour objectif d'encadrer les MDA existantes. Mais de fait, ce texte est interprété comme le « développement » de MDA et il perturbe actuellement très fortement les départements et les COMEX des GIP MDPH qui sont persuadés qu'ils doivent transformer la MDPH en MDA !

17, bd Auguste-Blanqui 75013 Paris
Tél. 01 40 78 69 00 - Fax 01 45 89 40 57 - www.apf.asso.fr

Bouge les Lignes !

Suite à un état des lieux national que nous venons de réaliser avec notre réseau, nous constatons que de plus en plus de conseils départementaux s'engagent vers la création de MDA. En effet, 10 MDA ont déjà été créées ; 23 CD ont des projets de MDA ; 8 s'interrogent et 20 ont intégré de fait le GIP MDPH.
Par contre, 34 départements ont clairement pris position pour le respect du GIP MDPH et leur priorité est de l'améliorer et de faire face aux nouvelles missions dont celle sur l'orientation permanente.

Nous avons proposé, dans le cadre d'une réflexion inter associative, un amendement à l'article 54 ter (MDA) de ce projet de loi afin de maintenir deux dispositifs distincts (une MDPH pour les personnes handicapées, un dispositif pour les personnes éligibles à l'APA) au sein d'une maison départementale des droits et de l'autonomie pour les départements qui le souhaitaient. Mais vous avez donné un avis défavorable à cet amendement porté par des parlementaires et il n'a pas été adopté.

Nous avons bien noté la volonté de votre ministère de prendre en compte certaines de nos demandes en proposant un amendement à l'article 54 ter relatif à la création d'un référentiel pour garantir l'évaluation des situations des personnes handicapées. Nous vous avons fait part que cela constituait certes une avancée mais que cela restait très insuffisant au regard des constats de terrain qui alimentent nos graves inquiétudes sur l'avenir des MDPH.

En mai dernier, nous avons initié une pétition nationale « Touche pas à ma MDPH » - relayée par de nombreuses associations - pour exprimer publiquement notre inquiétude sur le devenir des MDPH.

Le 14 octobre prochain, nous souhaitons vous remettre personnellement les 35 000 signatures reçues afin de vous faire part de notre analyse de la situation et savoir comment le gouvernement peut prendre des orientations pour infléchir cette dégradation des MDPH dans le cadre des débats parlementaires en cours (projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, projets de loi de finances) et dans les instances où l'Etat siège (conseil de la CNSA, COMEX des MDPH).

En espérant que vous serez attentive à notre démarche et apporterez une réponse favorable à notre demande de rendez-vous,

Nous vous prions de croire, Madame la ministre, en notre haute considération.

Bien cordialement,

Alain ROCHON

17, bd Auguste-Blanqui 75013 Paris
Tél. 01 40 78 69 00 - Fax 01 45 89 40 57 - www.apf.asso.fr

Bouge les Lignes !